

**RÈGLEMENT NUMÉRO 661**

"**Règlement numéro 661** amendant le règlement de zonage numéro 234 de la Ville de Lévis tel que modifié, dans le but de modifier les usages autorisés dans la zone publique Pa 36-07 (rue de la Fabrique) afin d'ajouter les services funéraires et crématoires aux usages autorisés."

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée ordinaire du Conseil tenue le 15 avril 1996;

Le Conseil décrète et statue par le présent règlement ce qui suit:

ARTICLE 1 Le règlement de zonage numéro 234 de la Ville de Lévis tel que modifié, est amendé de manière à inclure à la grille des spécifications des usages (Annexe 2) au feuillet no 36, comme usage spécifiquement permis dans la zone Pa 36-07, les services funéraires et crématoires identifiés au manuel d'évaluation foncière par le numéro 6241.

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du 6 mai 1996.

Sylvie Dionne,
greffière

Denis Guay, F.C.A.,
maire



VILLE DE LÉVIS

Règlement no.

Zone visée par la modification au règlement de zonage

